

Commission des champs de bataille nationaux
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour ce faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission des champs de bataille nationaux sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2013-2014* de la Commission des champs de bataille nationaux à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20132014/me-bpd/me-bpd-fra.pdf> page 191.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2013-2014* et avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012)*;
- a été préparé par la direction de la Commission des champs de bataille nationaux tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2013-2014. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Méthode de présentation du rapport (suite)

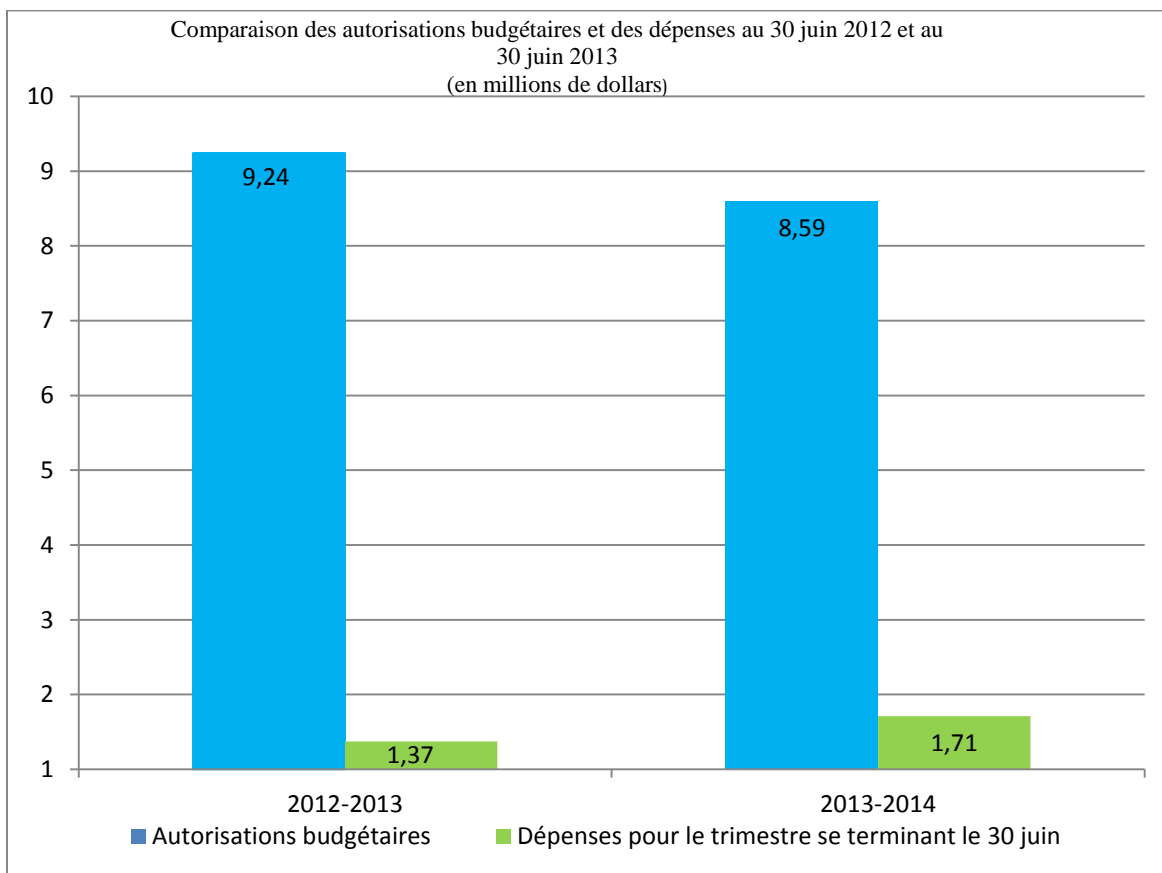
Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels ont été établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le Budget 2012 ne soient dépensés. En 2013-2014, les modifications aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014 déposé au Parlement.

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la diminution des ressources disponibles pour l'exercice et à l'augmentation des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 30 juin.

Commission des champs de bataille nationaux
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013

Analyse des autorisations

Au 30 juin 2013, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a diminué de 0,65 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 9,24 M\$ à 8,59 M\$. Cette diminution est due à une baisse dans le budget de fonctionnement (0,729 M\$) ainsi qu'une coupure et une variation du pourcentage dans le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) (0,027 M\$). Toutefois, il y a eu une augmentation du budget de revenus législatifs (0,100 M\$).

Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 juin 2013 a augmenté de 0,34 M\$, représentant une croissance de 25%, passant de 1,37 M\$ à 1,71 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. L'augmentation de 0,34 M\$ est le résultat de certains écarts positifs du trimestre.

Les croissances les plus marquées sont dans les articles courants du personnel (317 843 \$) due principalement aux paiements de liquidation des indemnités de départ tel que mentionnés dans la convention collective signée le 29 octobre 2012 et dans l'information (31 763 \$) due principalement aux dépenses liées aux avis légaux concernant la réglementation des infractions et aux dépenses pour le guide des vacances été 2013 qui ont été payées dans le premier trimestre au lieu du deuxième trimestre comme l'année passée.

Risques et incertitudes

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 20 juin 2013.

La Commission des champs de bataille nationaux pourrait ne pas rencontrer son objectif de 1,8 M\$, à titre de financement législatif si par exemple, la saison touristique s'avère moins achalandée en 2013-2014 qu'en 2012-2013. La majorité des revenus provient des stationnements et des activités sur le parc.

Pour gérer ce risque, la Commission continuera à analyser au fur et à mesure ses dépenses en fonction des revenus perçus et à prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

Le Budget 2012 a annoncé que la Commission des champs de bataille nationaux atteindra des économies de 800 000 \$ (montant arrondi) d'ici 2014-2015 dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit.

Voici, plus précisément, les mesures que la Commission a prises pour atteindre l'objectif de réduction fixé par le gouvernement, soit réduire son budget de 10 %, sur deux années financières, pour un total de 755 000 \$. D'ores et déjà, il est important de noter que la Commission ne diminuera pas les services qu'elle offre au public. Elle a puisé plutôt dans son budget d'investissement et profité d'une certaine réorganisation en cours comme mesure de rationalisation des effectifs.

Commission des champs de bataille nationaux
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013

La décision en 2012 de l'Administration portuaire de Québec de mettre fin à l'entente d'opérer et d'animer le bassin Brown (décision non reliée au budget) permet de restreindre l'investissement en termes de ressources humaines qu'avait à y consentir la Commission. De plus, avec le départ de la personne occupant le poste de conseiller en aménagement et environnement, ce poste ne sera pas reconduit, ainsi que le poste actuellement vacant de maçon ne sera pas comblé. Les économies sont de l'ordre de 156 000 \$ incluant les bénéfices sociaux.

D'autre part, une analyse des divers postes budgétaires d'opération démontre très peu de marge de manœuvre, ne laissant qu'une possible réduction du côté du plan d'investissement à long terme, soit des projets spéciaux non récurrents. La diminution sera de l'ordre de 599 000 \$ et ce, à compter de l'année financière 2013-2014.

Il va sans dire que cette réduction budgétaire est importante. La Commission a voulu limiter le plus possible les impacts pour les employés et le public mais divers projets, notamment de réfection d'infrastructures, devront se répartir sur un plus grand nombre d'années. Quoi qu'il en soit, la Commission maintient ses objectifs en matière de conservation et de mise en valeur du territoire. Les réfections urgentes et prioritaires seront effectuées et les efforts seront mis pour minimiser les risques pour la sécurité des usagers et pour maintenir les installations conformes.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée par :
André Beudet, secrétaire - directeur général

La version originale a été signée par :
Paule Veilleux, directrice de l'administration

Québec, Canada
Le 26 août 2013

Commission des champs de bataille nationaux
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 **	Crédits utilisés le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses du programme	6 417	1 042	1 042	7 146	864	864
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	371	93	93	398	99	99
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	1 800	576	576	1 700	404	404
Autorisations totales	8 588	1 711	1 711	9 244	1 367	1 367

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Les « crédits totaux disponibles » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.

Commission des champs de bataille nationaux
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 *	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 502	1 300	1 300	2 659	982	982
Transports et communications	100	17	17	147	8	8
Information	250	52	52	350	20	20
Services professionnels et spéciaux	700	77	77	700	91	91
Location	160	11	11	160	21	21
Réparation et entretien	800	74	74	800	70	70
Services publics, fournitures et approvisionnements	900	177	177	900	172	172
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	500	-	-	695	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	76	3	3	233	3	3
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 600	-	-	2 600	-	-
Dépenses budgétaires totales	8 588	1 711	1 711	9 244	1 367	1 367

* Les « Dépenses prévues » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.